



"Crèche and Do"

Association Loi 1901
Crèche à domicile
Services d' "aide maman"
Services périscolaires



Branche
Professionnelle
des Salariés
du Particulier
Employeur

Responsable de la structure
Frédérique DOUSSET

Madame, Monsieur,

Nous attirons votre attention sur l'importance de la formation continue pour le maintien de la qualité de la prise en charge de vos enfants.

Le stage de formation est financé par AGEFOS PME (organisme collecteur de la part patronale que vous versez pour la formation continue de votre employé).

CES STAGES CONCERNENT :

Les salariés employés familiaux (auxiliaires de puériculture, personnes titulaires d'un BEP sanitaire et social, CAP petite enfance, BAFA ou expérimentés dans le secteur de la petite enfance) chargés seuls de l'accueil d'enfants au domicile des parents, en contrat chez des particuliers.

OBJET DE LA FORMATION CONTINUE :

L'objectif global est de permettre à l'intervenant à domicile auprès d'enfants d'acquérir les compétences nécessaires à la prise en charge et à la garde d'un enfant de 0 à 6 ans.

Les modules spécifiques au poste d'emploi familial auprès d'enfants vont permettre :

- D'approfondir les connaissances des salariés employés familiaux
- De favoriser leur professionnalisme
- De permettre l'échange d'expériences diverses
- De les rendre responsables de l'éveil, de la sécurité affective et physique de l'enfant à charge.

INTERVENANTES EN FORMATION:

Sabine CORREGE, éducatrice de jeunes enfants,
Lucille PADIOU-SUAREZ, infirmière puéricultrice,
Julie BAEZ, psychologue,
Annabelle MIERMON, psychomotricienne,
Pascale BRAVO, danseuse, chorégraphe et plasticienne,
Ghislaine GUILLAUME, intervenante en éveil sonore et musical,
Renaud DEFOUR, chef cuisinier, formateur.

FONCTIONNEMENT :

Ces formations se dérouleront sur 40 heures en continu sur 5 jours avec les horaires suivants : 8h30 à 12h30 puis 13h30 à 17h30 soit 8h par jour, avec un groupe de 6 personnes salariées. Le déjeuner (12h30 à 13h30) est pris en commun.

Le remplacement des personnes sera proposé aux particuliers employeurs.

Le salaire, ainsi que les frais de repas et de déplacement du salarié en formation sont remboursés aux employeurs par l'organisme AGEFOS PME (un détail de ces remboursements vous sera adressé par cet organisme). Ce montant est à reverser au salarié dès réception du virement (vous pouvez faire une avance si cela est possible).

Pour que vous soyez remboursé dans les délais prévus, vous devrez impérativement nous envoyer les documents demandés (bulletin d'inscription + dernier décompte des cotisations PAJE + RIB) par courrier au plus tard 3 semaines avant le début de la formation.

Il est important de préciser ici que sur ce bulletin d'inscription et sur le RIB doivent bien figurer le **nom et prénom de l'employeur** enregistré à PAJEMPLOI.

Le taux horaire net auquel seront remboursés les 40 heures de formation sera celui correspondant au contrat de travail de l'employeur « porteur » (celui qui prend en charge la formation) + 10% d'indemnité congés payés, et ce, même si le salarié travaille habituellement moins (ou plus) de 40 heures par semaine, et même si le salarié est en congés sans solde ou en jour de repos au moment de la formation.

Enfin, ces 40 heures de formation ne figureront plus sur le bulletin de salaire établi par l'association : c'est l'IRCEM Prévoyance qui fera directement la déclaration de ces heures au centre PAJEMPLOI et qui versera les charges à cet organisme et les parents recevront un bulletin de salaire correspondant à cette semaine de formation à remettre à leur salarié(e) (les modalités seront précisées prochainement).

Le stage se déroulera dans la mesure où 5 personnes minima seront inscrites. Les inscriptions seront closes dès que le quota de 6 personnes sera atteint. Si nous n'avons pas les 5 inscriptions minimum, nous devons annuler le stage et donc en avertir les personnes inscrites le plus vite possible.

Vous serez tenu au courant de l'évolution des inscriptions dans le courrier de fin de mois ainsi que des nouvelles dates des modules.

En vous remerciant, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.

L'équipe de Crèche and Do.